Enregistré à la Préfecture
29 SEP. 2017
DES HAUTS-DE-SEINE

Paris Ouest La Défense

Établissement public territorial
Métropole du Grand Paris
Tél. 01 55 69 31 50
www.parisouestladefense.fr

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté de mise à jour n°2 des annexes du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Vaucresson (92420)

N° 42 /2017

DATE D'AFFICHAGE : 29 SEP 2017

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article L.153-60 et R.153-18,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

Vu le décret n°2015-1657 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Nanterre (92000),

Vu la délibération n°10 (71/2016) du conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense du 29 septembre 2016 approuvant la révision du plan d'occupation des sols (POS) valant élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Vaucresson,

Vu la délibération n°23 (44/2017) du conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense du 29 juin 2017 approuvant la révision du règlement local de publicité (RLP) de la commune de Vaucresson,

Vu l'arrêté ministériel n°10 en date du 30 mars 2017 portant classement au titre des monuments historiques de la villa Stein-de-Monzie à Vaucresson,

Vu l'arrêté n°12/2017 en date du 15 février 2017 du Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense relatif à la mise à jour n°1 portant sur l'actualisation des annexes du PLU de la commune de Vaucresson, en matière de servitudes d'utilité publique pour prendre en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques,

Vu l'arrêté n°40/2017 en date du 13 septembre 2017 du Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense relatif à la mise à jour n°1 portant sur l'actualisation des annexes du règlement local de publicité (RLP) de la commune de Vaucresson, en matière de servitudes d'utilité publique portant classement au titre des monuments historiques de la villa Stein-de-Monzie à Vaucresson,

Considérant que, doivent être annexés au plan local d'urbanisme de la commune concernée :
- le dossier de révision du règlement local de publicité de la commune de Vaucresson,
- l'arrêté ministériel n°10 susvisé du 30 mars 2017 et ses annexes portant classement au titre des monuments historiques de la villa Stein-de-Monzie à Vaucresson,

Considérant que la modification du contenu des annexes du plan local d'urbanisme s'effectue par la mise à jour de ce document,

ARRÊTE

Article 1er - L'arrêté ministériel n°10 en date du 30 mars 2017 et ses annexes concernant la commune de Vaucresson, sont ajoutés à la pièce 6.1 du plan local d'urbanisme (PLU) relative aux servitudes d'utilité publique affectant l'occupation des sols.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Article 2 - Le plan des servitudes d'utilités publiques du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Vaucresson est modifié.

Article 3 - Le règlement local de publicité (RLP) de la commune de Vaucresson approuvé le 29 juin 2017 et mis à jour le 13 septembre 2017, est annexé au plan local d'urbanisme (PLU) de ladite commune.

Article 4 - Le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Vaucresson est mis à jour à la date du présent arrêté.

Article 5 - Le présent arrêté sera affiché au siège de l'établissement public Paris Ouest La Défense ainsi qu'en mairie de la commune de Vaucresson pendant une durée de un (1) mois.

Article 6 - Dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication ou notification, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Article 7 - Le Président et le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre des arrêtés de l'établissement public territorial.

Article 8 - Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Madame le Maire de Vaucresson.

Fait à Nanterre, le 29 SEP 2017

Pour le président et par délégation
Le vice-président en charge de l'aménagement,

Établissement public territorial Paris Ouest La Défense

Philippe Juvin
Maire de La Garenne-Colombes